

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 ASSOCIATIONS SPORTIVES

**Dépôt des dossiers
jusqu'au 17/12/2021**

Demande nouvelle

Renouvellement

Nom de l'Association :

A - FONCTIONNEMENT

Montant demandé :

Sur un budget total de :

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

NOM DE L'ASSOCIATION :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Téléphone 2 : Télécopie :

E-mail :

OBJET DE L'ASSOCIATION :

Personne en charge du dossier de Subvention

Nom : Fonction au sein du Club :

Téléphone : E-mail :

COMPOSITION DE VOTRE BUREAU

	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
Président					
Vice-Président					
Secrétaire Général					
Trésorier					
Personne référente					

RENSEIGNEMENTS DIVERS



N° SIRET (obligatoire) :

Expert-Comptable missionné : OUI NON

Commissaire aux Comptes missionné, inscrit auprès d'une Cour d'Appel : OUI NON

Date de la dernière Assemblée Générale : __ / __ / __

Fédération d'affiliation :

Nature juridique de l'association : Loi 1901 Autre (préciser)

"L'association s'engage à utiliser la subvention qui lui serait attribuée dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le non-respect de ces règles et des engagements de l'association pourra faire l'objet d'une demande de remboursement."

Fait à Le __ / __ / __

Signature

(préciser le nom du signataire et ses fonctions au sein de l'association)



INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS

SUBVENTION	Montant perçu en 2020	Montant voté en 2021	Montant demandé pour 2022
État			
Conseil Départemental			
Conseil Régional			
Métropole			
Ville de Salon-de-Provence			

**La structure bénéficie-t-elle de contributions en nature de la part de collectivités locales ?
Si oui, indiquez la collectivité et la valeur estimative :**

.....
.....
.....

INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Nombre de salariés :

Nombre de bénévoles :

Types de contrats :

INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES ASSIMILÉES

Auto-entrepreneurs : Oui Non

Autres prestataires * : Oui Non

* Types de contrats :

**NB : Pour un projet spécifique, l'association doit remplir en plus de ce dossier
ou à la place un dossier projet**



INFORMATIONS RELATIVES AUX ADHÉRENTS 2021/2022

(à la date de dépôt de dossier)

Nombre de licenciés :

Dont Salonais :

Nombre de licenciés de moins de 18 ans (en début de saison) :

Cotisations annuelles :

DÉTAIL DES CRITÈRES POUR ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

"Dans le cadre de l'application de l'article 5 du règlement municipal d'attribution des subventions, ces données seront communiquées à l'Office municipal des sports."

L'intégralité des chiffres et données font référence à l'année sportive écoulée.

A/ EFFECTIFS (31% du total) :

Il s'agit de l'effectif possédant une licence de votre fédération (tous âges, tout type de pratique, dirigeants, éducateurs ...).

Joindre le dernier état fédéral faute de quoi le nombre ci-dessous ne sera pas validé.

Au minimum, cet état doit comporter le nom, prénom, N° licence, sexe et catégorie (ou âge) de chaque licencié

→ *Méthode de calcul de la part de subvention :*

DG * 12% * (Nb licenciés club * coeff pondérateur)

Somme des (licenciés des clubs * coeff pondérateur)

Nota : le coefficient pondérateur dépend de la «pénétration» du sport à Salon en comparaison de sa «pénétration» en France. Si la pénétration à Salon est supérieure à la moyenne française, le coefficient sera supérieur à «1». il sera < 1 dans le cas contraire. Ce coefficient permet de mesurer la vitalité de l'association salonaise

→ *Méthode de calcul de la part de subvention :*

DG * 19% * Nb licenciés club

Somme des (licenciés des clubs)

B/ ANIMATION (5% du total) :

1- Implication du club dans l'animation communale

MANIFESTATIONS	OUI	NON
Bourse Municipale au Permis (0,5 points)		
Évolution des rythmes scolaires (0,5 points)		
Journée du sang des sportifs (0,5 points)		
Participation aux travaux de l'OMS (0,5 points)		
Téléthon (0,5 points)		
Participation dispositif santé (0,5 points)		
Animation quartiers prioritaires (0,5 points)		
Pratique du sport handicap (0,5 points)		
Intervention dans les écoles (hors péri scolaire municipal) (0,5 points)		
Développement de la pratique féminine (0,5 points)		
Autres manifestations (lister ci-après) :		



→ Méthode de calcul de la part de subvention :

$$\frac{\text{DG} * 5\% * (\text{Nb « oui » du club})}{\text{Somme (« oui » de tous les clubs)}}$$

C/ FORMATION (2% du total) :

1- Avez-vous, la saison dernière, envoyé des entraîneurs en stage de formation (hors personnel municipal) ? :

OUI

NON

Liste des personnes formées :

.....

.....

.....

.....

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES POUR LES BE - BPEGEPS

Ne pas fournir les justificatifs pour les diplômes fédéraux

2- Avez-vous, la saison dernière, envoyé des juges et arbitres officiels en stage fédéral ? :

OUI

NON

Liste des personnes formées :

.....

.....

.....

.....

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES POUR LES ARBITRES EN FORMATION

→ Méthode de calcul de la part de subvention :

$$\frac{\text{DG} * 2\% * (\text{Nb « oui » du club})}{\text{Somme (« oui » de tous les clubs)}}$$



D/ ENCADREMENT (13% du total) :

(joindre les justificatifs)

1- Nombre d'éducateurs-entraîneurs titulaires de brevets fédéraux :

→ *Méthode de calcul de la part de subvention :*

$$DG * 2,5\% * (\text{Nb éducateurs du club})$$

Somme (éducateurs de tous les clubs)

2- Nombre et identité des entraîneurs titulaires d'un Brevet Professionnel reconnu au Répertoire National des Certifications Professionnelles (DE, BE, licence, ...) :

→ *Méthode de calcul de la part de subvention :*

$$DG * 4,5\% * (\text{Nb entraîneurs du club})$$

somme (entraîneurs de tous les clubs)

3- Employés payés par le club :

Prestations salariales payées par le club lors de la dernière saison

Autres charges assimilées

Total des prestations salariales et assimilées lors de la dernière saison

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

→ *Méthode de calcul de la part de subvention :*

$$DG * 6\% * (\text{Prestations salariales et assimilées})$$

Somme (Prestations salariales et assimilées payées par tous les clubs)

4- Salariés mis à disposition par la Mairie

- Nombre de personnes mises à disposition :

- Nombre d'heures total de mise à disposition :

<input type="text"/>
<input type="text"/>

→ *à titre d'information uniquement*

E/ NIVEAU DE PRATIQUE (25% du total) :

1- Sports Collectifs :

- Nombre d'équipes de niveau départemental :

- Nombre d'équipes de niveau régional :

- Nombre d'équipes de niveau national :

- Équipe de niveau international :

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

2- Sports individuels :

- Nombre de compétiteurs au niveau départemental :

- Nombre de compétiteurs au niveau régional :

- Nombre de compétiteurs au niveau national :

- Nombre de compétiteurs au niveau international :

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>



→ Méthode de calcul de la part de subvention :

Chaque équipe ou compétiteur reçoit un certain nombre de points en fonction de son niveau de compétition suivant le tableau ci-dessous. Le total des points du club est pondéré en fonction d'un coefficient dépendant du type de sport (chaque sport est classé en fonction du nombre de clubs le pratiquant en France), et du nombre de personnes par équipe. Plus le nombre de clubs du sport considéré est important et plus il y a de joueurs sur le terrain pour ce sport, plus la valeur du coefficient est grande.

Sports collectifs (par équipe engagée)				Sports individuels (par compétiteur engagé)			
départemental	régional	national	International	départemental	régional	national	International
50	100	150	200	5	10	15	20

$$DG * 25\% * (Nb \text{ points club} * \text{coeff pondérateur})$$

$$\text{Somme des (points des clubs} * \text{coeff pondérateur)}$$

F/ Participation directe aux FRAIS de FONCTIONNEMENT (24% du total)

1- Transport et déplacements : indiquer le montant total (en euro) de ce poste tel qu'inscrit dans le dernier bilan approuvé :

→ Méthode de calcul de la part de subvention :

$$DG * 15\% * \text{montant des frais de déplacement du club}$$

$$\text{Somme (montant des frais de déplacement tous les clubs)}$$

2- Frais d'engagement et d'arbitrage : indiquer le montant total (en euro) de ce poste tel qu'inscrit dans le dernier bilan approuvé :

→ Méthode de calcul de la part de subvention :

$$DG * 5\% * \text{montant des frais payés par le club}$$

$$\text{Somme (montant des frais payés par tous les clubs)}$$

3- Frais d'achat de matériel de FONCTIONNEMENT (en euro) tel qu'inscrit dans le dernier bilan approuvé :

→ Méthode de calcul de la part de subvention :

$$DG * 4\% * \text{montant des frais payés par le club}$$

$$\text{Somme (montant des frais payés par tous les clubs)}$$



BUDGET 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

CHARGES	Budget 2021	Prévision 2022	PRODUITS	Budget 2021	Prévision 2022
<i>Charges directes d'exploitation</i>			<i>Produits directs d'exploitation</i>		
60 Achats			70 Produits des activités		
! Achats de matières premières (boissons, etc)			! Recettes diverses (lotos, tombolas, repas...)		
! Achat de prestations de service			! Autres recettes d'activités		
! Achats de matériel					
! Eau - Gaz - Électricité			74 Subventions d'exploitation		
! Fournitures			<i>État</i>		
			! Ministère des Sports et CNDS		
61 Services extérieurs			! L'agence de services et de paiement (ex-CNASEFA - Emplois aidés)		
! Organisations sous-traitées			! Autres ministères		
! Locations (matériel et équipements)					
! Charges locatives			<i>Collectivités territoriales</i>		
! Entretien et réparations			! Conseil Régional		
! Primes d'assurances			! Conseil Départemental		
! Frais de colloques et conférences			! Commune		
			! Intercommunalité		
62 Autres services extérieurs					
! Honoraires (comptables ou autres)			<i>Organismes sociaux</i>		
! Annonces et insertions publicitaires			! Participation de la Fédération		
! Publications (affiches, programmes....)					
1 ! Frais de déplacement			75 Autres produits de gestion courante		
! Frais de missions et de représentation			! Dons manuels		
! Frais postaux et frais de télécommunications			! Cotisations des adhérents		
! Frais divers			! Produits de gestion courante		
63 Impôts, taxes et versements assimilés					
! Autres impôts, taxes et versements assimilés					
64 Charges de personnel					
! Salaires					
! Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
! Autres frais de personnel					
65 Autres charges de gestion courante					
! Droits d'auteur (SACEM)					
! Autres frais de gestion courante					
66 Charges financières					
! Intérêts des emprunts					
! Autres charges financières					
TOTAL GENERAL CHARGES			TOTAL GENERAL PRODUITS		

L'exercice budgétaire de l'association coïncide-t-il avec l'année civile : Oui Non

Si non merci d'indiquer la date de fin d'exercice : __ / __ / __

N.B : Les « Subventions de fonctionnement » sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement pour les activités quotidiennes ou régulières de l'association en direction de ses usagers et/ou de ses adhérents, et pour les manifestations internes à l'association



DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DOSSIER

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET. Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régional de l'INSEE par courrier. Cette démarche est gratuite. (Annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)



Pour que votre demande soit enregistrée le dossier doit être remis **COMPLET** accompagné :

Dans tous les cas :

- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale + Bilan financier détaillé
- Annexe : si demande de subvention de Projet



Les structures dont le montant total des subventions publiques perçues en 2020 dépassent 153 000€ doivent impérativement fournir un bilan certifié par un commissaire aux comptes

Renouvellement :

Vous devez signaler, lors du dépôt de votre demande de subvention, tout changement au sein de votre association (adresse, conseil d'administration, etc...)

Demande nouvelle :

- extrait du journal officiel mentionnant la création de la structure ou la modification de la structure
- Statuts
- Procès verbal de l'assemblée générale relative à l'élection des membres du bureau



Tous les documents sont à remettre :
Soit par courrier à la **Maison de la Vie Associative – 55 rue André-Marie Ampère – 13300 Salon-de-Provence**
Soit par mail à l'adresse : dossiersubvention@salon-de-provence.org
Soit par dépôt à l'accueil de la Maison de la Vie Associative

Impérativement avant le 17 décembre 2021

Aucun accusé de réception ne sera délivré sur place mais adressé par courrier après vérification du caractère complet du dossier.

Information importante :

Si votre activité nécessite le versement d'un acompte sur la subvention demandée, merci d'adresser un courrier circonstancié justifiant cette nécessité lors de votre dépôt de demande de subvention.

